



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

carte de stationnement

Question écrite n° 93622

Texte de la question

M. Guy Chambefort attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur la mise en place de moyens afin de lutter contre les fausses cartes de stationnement réservées aux handicapés et notamment la présence de cartes (GIG et GIC) qui ne sont plus autorisées, ayant été remplacées en 2000 par une carte européenne. De plus, des véhicules sont stationnés sur des places handicapées et certaines personnes utilisent une carte authentique mais sans être le propriétaire du véhicule, alors que ce document est lié à la personne et non au véhicule. Ce phénomène semble prendre de l'ampleur suite à la mise en place de la gratuité de stationnement pour les personnes à mobilité réduite. Face à cette problématique, il lui demande si le Gouvernement envisage de prendre des mesures pour mettre en place des cartes européennes de stationnement infalsifiables et souhaite également savoir si la création d'une base de données de tous les ayants-droit avec un accès pour les forces de l'ordre pourrait être envisagée.

Données clés

Auteur : [M. Guy Chambefort](#)

Circonscription : Allier (1^{re} circonscription) - Socialiste, républicain et citoyen

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 93622

Rubrique : Handicapés

Ministère interrogé : Intérieur

Ministère attributaire : Personnes handicapées

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 17 janvier 2017

Question publiée au JO le : [1er mars 2016](#), page 1737

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)